

PRIX L'ALERTE À LA UNE

Règlement



Préambule

Le prix "L'alerte à la une" récompense les enquêtes journalistiques menées grâce aux révélations de lanceurs d'alerte.

Chaque année, des dizaines de scandales écologiques, sanitaires, politiques, financiers sont révélés par des journalistes grâce aux informations fournies par des lanceurs et des lanceuses d'alerte. Cette contribution des lanceurs et lanceuses d'alerte au débat public et au droit de savoir des citoyens est souvent invisibilisée. Les enquêtes tombent, quant à elles, bien souvent sous le coup d'attaques qui sont autant de tentatives de museler la presse, a fortiori la presse indépendante. Pourtant, la collaboration entre journalistes d'investigation et lanceurs d'alerte est la clef de voûte d'une information juste et de qualité, qui sert l'intérêt général et permet les changements sociaux structurels si nécessaires à notre temps. Le prix "L'alerte à la une" met un coup de projecteur sur ces enquêtes afin de défendre résolument la liberté d'informer et le droit d'alerter.

Le prix "L'alerte à la une" vise à :

- mettre un coup de projecteur sur les enquêtes qui lient médias d'investigation et lanceurs d'alerte ;
- promouvoir le journalisme d'investigation ;
- visibiliser la contribution des lanceurs d'alerte au débat public et à l'information d'intérêt général.

1. Éligibilité

Le prix "L'alerte à la une" récompense des enquêtes menées par des journalistes quels que soient :

- le format de publication : article papier, web, reportage audio, vidéo, livre, multimédia...
- le statut des auteur-ric-e-s de l'investigation : journaliste indépendant-e, consortium, média...
- l'échelle de l'enquête : locale, régionale, nationale, internationale... L'enquête doit néanmoins comporter un lien avec la France.

PRIX L'ALERTE À LA UNE



Règlement

L'enquête doit avoir été menée grâce à des informations fournies par un·e ou plusieurs lanceurs d'alerte, qu'ils ou elles soient anonymes ou que leur(s) nom(s) ai(en)t été rendu(s) public(s).

L'enquête doit avoir été publiée dans les 2 années civiles qui précèdent l'année en cours (ex. : pour une sélection en septembre 2022 : les enquêtes publiées entre janvier 2020 et septembre 2022 sont éligibles). Il est préférable (mais non impératif) qu'elle ait été publiée en français.

2. Critères d'exclusion

Afin de laisser au plus grand nombre la possibilité d'obtenir un prix, un·e même journaliste, media ou collectif ne pourra pas être primé plus de 2 années consécutives.

3. Sélection

La sélection est opérée sur la base d'une [candidature](#) formulée par le ou la journaliste, consortium ou media ou sur la base d'une proposition formulée par un tiers (membre de la Maison des Lanceurs d'Alerte, partenaire du prix...).

Pour être prise en compte, la candidature doit être complète.

La sélection est effectuée en deux temps (présélection en septembre ; sélection en octobre) par un comité de sélection composé des parrains et marraines de l'édition ainsi que d'un·e représentant·e de :

- la Maison des Lanceurs d'Alerte
- le Fonds pour une presse libre
- le SNJ
- le SNJ CGT
- la CFDT Journalistes
- The Signals Network
- la FIJ
- l'ICIJ

PRIX L'ALERTE À LA UNE

Règlement



Entre ces deux étapes, un complément d'informations pourra être demandé aux candidats présélectionnés.

4. Récompense

Ce prix bénéficie d'une enveloppe de 2 000 € à répartir entre les lauréats dont le nombre variera entre 1 à 3 selon les choix du comité de sélection.

Le comité de sélection s'attribue la liberté de répartir le prix entre les lauréats en fonction de son appréciation des candidatures.

5. Remise des prix

La remise des prix aura lieu en novembre à Paris à l'occasion d'une soirée dédiée ouverte au grand public.

6. Conflits d'intérêts

Si un ou une membre du comité de sélection a pris part à une enquête candidate au prix "L'alerte à la une", il ou elle ne participera pas aux délibérations et discussions liées à cette candidature.

7. Publicité

En soumettant une enquête, les candidats et candidates au prix "L'alerte à la une" autorisent la Maison des Lanceurs d'Alerte à faire usage de leur nom et logo sur les supports de communication du prix et de l'évènement.



Contact

Maison des Lanceurs d'Alerte
contact@mlalerte.org
07 86 27 76 90